

Règles de vie de l'école

Responsables : Titulaires, spécialistes et suppléants

Règles	Raisons
<p>Ici, je respecte tous les élèves et les adultes :</p> <ul style="list-style-type: none">• J'appelle les autres par leur nom véritable.• Je surveille mon langage et mes manières envers les autres.• J'utilise Monsieur ou Madame envers tous les adultes.• Je ne réplique pas envers l'adulte.• Je règle mes conflits sans utiliser la violence physique et / ou verbale.	<ul style="list-style-type: none">• Pour garantir à chacun le respect, le bien-être et la sécurité.
<p>Ici, je me respecte :</p> <ul style="list-style-type: none">• Je porte le demi-costume (chandail, tunique, veste, coton ouaté).• Je porte des jupes et des bermudas à la mi-cuisse.• Je porte des chaussures avec un bon maintien et sans éléments distrayants. Donc, les « babouches » et les espadrilles lumineuses sont interdites.• J'enlève ma casquette à l'intérieur de l'école.• J'apporte des aliments sains pour mes collations (fruits, légumes, produits laitiers et eau) et/ou repas du midi. Les boissons énergisantes sont interdites en tout temps.• J'ai une bonne hygiène personnelle.• Le piercing est interdit.• Les ornements ou écritures sur les vêtements faisant référence à la drogue, à la violence, à la guerre (camouflage) ou ayant des messages jugés vulgaires sont interdits.	<ul style="list-style-type: none">• Pour créer un sentiment d'appartenance.• Pour pratiquer des activités en toute sécurité.• Pour me maintenir en bonne santé et pour favoriser ma concentration.• Pour bien vivre en société.



<p>Ici, je respecte l'environnement et le matériel mis à ma disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Je range adéquatement mon matériel. • Je transporte mes livres à la maison dans un sac. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour que le matériel que j'utilise demeure en bon état. • Pour développer mon sens des responsabilités.
<p>Ici, je suis autonome et responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Je circule calmement en tout temps. • Je garde le silence lorsque je circule dans mon école. • Je prends mon rang au son de la cloche et je fais silence. • Je ne mâche pas de gomme. • Je n'utilise ni « IPod » ni cellulaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour vivre dans un milieu agréable et sécuritaire. • Pour éviter les pertes de temps. • Pour favoriser la communication entre nous.

S'il y a non-respect des règles de vie, les étapes seront :

- 1) Avertissements à l'élève;**
- 2) Rencontre enseignant / élève (Je cherche une solution);**
- 3) Fiche de réflexion signée par les parents et/ou téléphone aux parents;**
- 4) Rencontre direction / enseignant / élève;**
- 5) Rencontre ou communication direction / enseignant / parents / élève.**

***** Certaines étapes peuvent être retirées du processus :
Ex : violence grave, grande impolitesse, etc. *****



Protocole violence et intimidation

École primaire et secondaire Fréchette

Les éléments de ce protocole se retrouvent dans le plan de lutte que vous pouvez consulter sur le site internet de l'école : <http://www.csrsguenay.qc.ca/frechette>

LES DÉFINITIONS

Conflit

C'est une opposition entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue.

Violence

toutes **manifestations de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercées **intentionnellement** contre une personne, ayant pour **effet** d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, 2012).

Intimidation

tous comportements, paroles, actes ou gestes, **délibérés ou non** à **caractère répétitif**, exprimés directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports entre les personnes** concernées, ayant pour **effet** d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, 2012).

COMMENT SIGNALER UN ÉVÈNEMENT DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION ?

Pour les élèves de l'école :

- En parler à un membre du personnel de confiance.

Pour les adultes témoins :

- En parler à l'enseignant titulaire.

Pour les parents :

- Communiquer avec un intervenant du milieu soit : Enseignant ou direction.





Protocole violence et intimidation

LA DÉMARCHE DE L'ÉCOLE POUR UN ÉVÈNEMENT DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

****L'adulte responsable de l'intervention s'assure d'abord d'être en présence d'une situation de violence ou d'intimidation et avise la direction de l'école!****



Étape 1.

L'adulte responsable de l'intervention (Enseignant, T.E.S. ou directeur) rencontre individuellement la victime, l'auteur et les témoins importants pour faire l'évaluation de la situation afin de déterminer :

- ❖ La gravité de l'évènement;
- ❖ Les mesures de sécurité à mettre en place;
- ❖ Les besoins et compétences à développer tant pour la victime que pour l'auteur;
- ❖ La conséquence pour l'auteur.

Étape 2.

La personne responsable ou la direction communique avec les parents et l'évènement est consigné dans ECHO;

Étape 3.

Application des interventions en fonction de l'évaluation de l'étape 1;

Étape 4.

Un suivi est réalisé auprès des élèves et des parents dans le respect de la confidentialité.



ACTIVITÉS DE PRÉVENTION (au cours de l'année)

- Intervention préventive de groupe;
- Ateliers de sensibilisation;
- Développement des habiletés sociales (en individuel, sous-groupe ou groupe).

RÈGLES DE SÉCURITÉ

RESPONSABLE : LA DIRECTION

1. ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ

Vu ton obligation de fréquentation scolaire (article 14 de la Loi sur l'instruction publique) ainsi que l'obligation de tes parents de prendre les moyens nécessaires pour que tu remplisses ton obligation de fréquentation scolaire (article 17 de la Loi sur l'instruction publique), tu as le devoir de fréquenter assidûment tous les cours et de te présenter à l'heure selon l'horaire.

2. ABSENCE DE L'ÉCOLE

Tes parents avisent l'école dès le matin ou le midi de ton absence et en indique la raison à la secrétaire au **(418) 615-0090 poste 0**.

En cas d'absence ou de retard (absences non motivées) :

- 1) Appel ou lettre de la direction aux parents;
- 2) Rendez-vous fixé aux parents par la direction;
- 3) Signalement au responsable de la fréquentation à la C.S.;
- 4) Signalement au directeur de la protection de la jeunesse (D.P.J.);
- 5) Je m'absente seulement pour des raisons valables.

3. VISITE CHEZ DES AMIS

Tes parents nous avisent par écrit de ton intention de te rendre chez un ou une amie après l'école. La direction n'est pas autorisée à te faire prendre un autre circuit d'autobus et ne pourra donner d'autorisation spéciale à ce sujet.

4. CIGARETTE – ALCOOL – DROGUE

Solliciter ou consommer de ces produits à l'école est totalement interdit. L'élève est suspendu et la situation est évaluée en regard des événements.

5. CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

Afin d'assurer une meilleure sécurité et surveillance de notre milieu, les portes d'entrées sont dorénavant toujours barrées. **Avant d'entrer dans l'école, vous devez sonner à la porte d'entrée principale (à l'avant); il est très important de vous identifier et de toujours vous présenter au secrétariat avant de circuler dans l'école.**

6. CIRCULATION SUR LA COUR D'ÉCOLE

Afin d'assurer la sécurité des enfants, vous devez stationner votre véhicule devant l'école lorsque vous venez reconduire et/ou chercher votre enfant. Aucune voiture ne sera tolérée sur la cour arrière.



RÈGLES DE CONDUITES DANS L'AUTOBUS

→ POUR SA SÉCURITÉ ET POUR ASSURER LE RESPECT DES HORAIRES L'ÉLÈVE DOIT :

- SE PRÉSENTER AU POINT D'ARRÊT de l'autobus CINQ (5) MINUTES AVANT L'HEURE DU DÉPART, pour que l'horaire de l'école soit respecté en tout temps. Il n'est pas possible pour le conducteur d'attendre les élèves retardataires;
- ATTENDRE le véhicule scolaire HORS DE LA PARTIE CARROSSABLE DE LA ROUTE; ATTENDRE QUE LE VÉHICULE SOIT COMPLÈTEMENT IMMOBILISÉ et, s'il s'agit d'un autobus scolaire, QUE LES FEUX INTERMITTENTS SOIENT ACTIONNÉS avant de se diriger vers le véhicule;
- MONTER dans le véhicule CALMEMENT, sans bousculer;
- Immédiatement PRENDRE UN SIÈGE et RESTER ASSIS tout le long du parcours;
- USER D'UN TON DE CONVERSATION NORMAL afin de ne pas nuire à la concentration du conducteur et à la conduite sécuritaire de son véhicule;
- ATTENDRE QUE LE VÉHICULE SOIT COMPLÈTEMENT ARRÊTÉ avant de se lever de son siège;
- S'ÉLOIGNER DU VÉHICULE avec prudence. S'il est transporté en autobus scolaire et qu'il doit traverser la route, il devra passer devant le véhicule en se distançant d'environ trois (3) mètres du pare-chocs avant, pour s'assurer d'être visible par le conducteur, en tout temps;
- RESPECTER LE CONDUCTEUR, LES AUTRES PASSAGERS ET SON ENVIRONNEMENT;
- SE CONFORMER AUX DIRECTIVES DU CONDUCTEUR.

→ L'ÉLÈVE NE DOIT JAMAIS :

- COURIR aux abords d'un véhicule scolaire;
- CRIER, BLASPHEMER OU TENIR UN LANGAGE OBSCÈNE;
- FUMER à l'intérieur d'un véhicule scolaire;
- MANGER OU BOIRE pendant le trajet;
- TRANSPORTER DES OBJETS autres que sa boîte à goûter et son sac d'école
- OUVRIR LES FENÊTRES OU LES SORTIES D'URGENCE sans l'autorisation du conducteur.



L'ÉLÈVE QUI CONTREVIENT À L'UNE DE CES RÈGLES S'EXPOSE À DES SANCTIONS POUVANT ALLER JUSQU'À LA SUSPENSION DE SON DROIT AU TRANSPORT SCOLAIRE; DE PLUS, CELUI QUI SE REND COUPABLE DE DOMMAGES DANS UN VÉHICULE SCOLAIRE EST RESPONSABLE CONJOINTEMENT AVEC SES PARENTS DU REMBOURSEMENT DE LA FACTURE REPRÉSENTANT LA RÉPARATION DES BRIS.